**Proposition de communication en réponse à l’appel pour le quatrième congrès 2014 de l’AFEP**

Marc MORIN,

27 Rue de VILLECRESNES, 91800, BRUNOY (06 09 12 90 77).

[Morin.marc@wanadoo.fr](mailto:Morin.marc@wanadoo.fr)

Professeur-directeur pédagogique, Institut Supérieur du Commerce de Paris,

22 BD du FORT de VAUX, 75017, PARIS. (01 40 53 99 99), Chargé d'enseignement au Cnam.

Docteur d'Etat es sciences économiques (Dauphine) - Docteur en sciences des organisations (Dauphine) - Directeur de recherche habilité en économie (Paris 12).

Adhérent AFEP, et Economistes atterrés (commission n°5 gouvernance d’entreprise)

**« *Les démocraties européennes au risque de l’euro selon le traité de Maastricht et la politique européenne de convergence*».**

Le programme de l’Union européenne et de la Monnaie unique, selon le traité de Maastricht et le récent Pacte budgétaire, est structuré de telle sorte que les conditions de réalisation des promesses de ses promoteurs ne sont pas réunies. La diversité des pays membres, l’hétérogénéité de nombre de leurs pratiques sociales et économiques, sur fond de conventions et d’institutions différentes, la faible mobilité du travail sur le territoire de l’Union, l’absence d’un véritable sentiment de citoyenneté à cette échelle, s’opposent à la construction d’une « zone économique optimale » (ZEO). La rigidité et la standardisation des règles et critères de convergence, qui interdisent à plusieurs de ces pays la poursuite de la croissance en s’accompagnant d’une augmentation du chômage de masse, contredisent l’existence de besoins différents en matière de politique économique. Un certain nombre de travaux (Fitoussi, 2002 ; Askénazi & alii, 2010 ; Coriat & alii, 2011, 2012 ; Sapir, 2012 ; Duval, 2013 ; Boyer & Salais, 2014) montrent que, non seulement les résultats de la zone ne sont ni sur la scène internationale, ni sur un plan intérieur au regard des pays européens n’ayant pas adopté la monnaie unique à la hauteur des espérances, mais qu’il existe un certain nombre d’impossibilités radicales à la fabrication de cette zone. On observe cependant, alors qu’un phénomène de *décomposition du oui* s’est notamment développé en France depuis plusieurs années (Maurin & Goux, 2005), alors que le traité constitutionnel a été en 2005 rejeté par voie référendaire, et néanmoins ratifié deux ans après par le Parlement, une volonté tenace des gouvernements visant même, malgré la récession, à accentuer ladite politique de convergence.

Une série de questions fondamentales, si l’on compare la monnaie européenne et le dollar, se pose parallèlement si l’on établit un parallèle entre les 25 années d’existence d’une Europe dans laquelle les pays membres sont censés converger, et les 230 années qui ont été nécessaires pour que le régime de régulation des USA se stabilise à travers la construction d’une réelle fédération d’États, dotée de règles reconnues par tous lui permettant de gérer ses questions de subsidiarité, et en particulier d’être régulée par une structure étatique fédérale légitime. Ce qui renvoie à la construction d’une configuration spécifique d’institutions définissant, à un niveau supérieur, les règles du jeu générales que suivent peu ou prou les économies des pays membres qui s’y *encastrent* (Polanyi, 1983 ; Granovetter, 1985). Le programme européen peut, en l’occurrence, être plus largement resitué dans le cadre d’une perspective historique qui recourt au concept d’encastrement tel qu’il est utilisé par le programme de l’économie politique institutionnelle (Orléan & alii, 2004 ; Boyer, 2004 ; Caillé & alii, 2007 ; Orléan, 2011 ; Chavance, 2012).

La structure à laquelle ce programme devait aboutir en Europe n’est en quelque sorte pas achevée et, au vu des avancées sociales et politiques, n’est a priori pas en voie de l’être dans un horizon de temps raisonnable. De nombreux auteurs mettent l’accent sur l’existence contreproductive, dans cette Union, d’une monnaie sans État (Martinot, 2003), d’une Europe économique sans structures d’encastrement légitime et, sur la base du constat d’un retard durable entre l’Europe sociale et politique et l’Europe économique, sur l’évolution contradictoire d’un système qui aurait, selon l’expression de Samir Amin (2010), mis en quelque sorte « la charrue avant les bœufs ». Et les États, à l’intérieur de ce processus, ont la responsabilité d’avoir en particulier remis, à un centre qui en retour ne leur a pas fourni des avantages équivalents tout en les contraignant, une partie importante de leurs droits souverains notamment en matière budgétaire et monétaire. Tout se passe comme si (Fitoussi, 2002) la périphérie de l’Union se vidait en quelque sorte, progressivement, de sa substance politique et que, pour autant et à travers un mouvement asymétrique, ledit centre soit lui-même investi de réelles fonctions politiques. Interroger les sources de cet inachèvement revient aussi à interroger les origines du programme de la monnaie unique.

La communication a pour objet d’interroger, dans cette perspective et en se référant au programme institutionnel en économie, particulièrement dans ses déclinaisons régulationniste et conventionnaliste, « les » rationalités des processus de décision nationaux et européens qui mènent au système de l’euro, conditionnent son développement, et expliquent sa reproduction. On peut douter en effet de ce que ces dernières soient, à l’instar de l’hypothèse selon laquelle des homo-oeconomicus de base  auraient voté favorablement à l’euro, en escomptant de son usage des avantages économiques nets, réellement et seulement de nature économique. Les stratégies de l’ensemble des principales organisations parties prenantes de ce programme ne se basant plus généralement que sur les avantages liés à la fixation des changes et à la diminution des coûts de transaction dans les échanges.

Loin de la trajectoire idéale d’une one best way, ou d’une succession de phases suivant les étapes d’une Rationalisation des Choix Budgétaires inspirée des théories standards des choix économiquement rationnels et instrumentaux, plusieurs rationalités s’entrelacent en effet pour déterminer la mise en place et la reproduction du système de l’euro qui n’a pas, à proprement parler comme le confirment un certain nombre de travaux (Quermonne, 1992 ; Subileau, 1996), et l’analyse des matériaux d’enquête disponibles jusqu’à nos jours, fait l’objet de la part des acteurs de base d’une demande économiquement rationnelle, fruit notamment de rationalités indépendantes et de choix transitifs. Dans la foulée de la socio culture administrative et transnationale des Communautés Economiques Européennes, l’offre du programme initial est d’abord le fait d’une volonté techno bureaucratique et partiellement autonome de vouloir construire les États-Unis d’Europe. De grands groupes et organisations industrielles et financières, anticipant les avantages pouvant découler de la diminution des coûts de transaction liée à la fixation des changes, vont ensuite pousser au développement dudit projet en entretenant un lobbying important auprès de la Commission. Les administrations budgétaires et fiscales des États trouveront également avantage à une économie européenne qui, financièrement intégrée, promet de refinancer plus aisément les dettes publiques qui se développent par des recours aux marchés financièrement plus indolores que l’impôt. Mais l’hypothèse ici faite en plus des aspects sociopolitiques de cette dernière proposition est que, ce qui provoque définitivement l’accélération de la mise en place du programme, dont plusieurs politologues et sociologues s’accordent à penser qu’il est initialement assez mal préparé et planifié, et qu’il va faire l’objet sous la pression des gouvernements d’une sorte de « fuite en avant » quelque peu précipitée (Quermonne, 1992 ; Taugourdeau & Vincensini, 2009 ; Crespy & alii, 2009), ce sont d’autres facteurs proprement sociopolitiques et politiques en rapport avec les crises du contrat social et de la confiance institutionnelle (Habermas, 1978). Lesquels, dès le milieu approximativement des années 80, caractérisent notamment en France les rapports entre la société civile et les personnels et structures politiques et administratives de l’État. Elles vont engendrer, dans une période de délégitimation des équipes au pouvoir (Habermas, 1978), le développement d’une demande émanant des partis et structures politiques de nouveaux grands projets et récits (Lyotard, 1979) susceptibles de fournir à l’électeur la représentation d’une alternative possible à la crise de la croissance que les gouvernements ne parviennent a priori pas à enrayer. Puis, compte tenu des effets sur l’électorat de la chute du mur de Berlin, et de la disparition de l’URSS qui brouillent brutalement les représentations en termes d’avenir des alternatives organisationnelles et institutionnelles au capitalisme marchand, ces demandes de grands projets et récits vont devenir socialement d’autant plus puissantes qu’elles commenceront à émaner conjointement, dans des registres différents, des principaux partis de gauche et de droite européens.

La question de l’inachèvement de l’Union, et celle de la rigidité de la gouvernance européenne, qui à travers la Commission et la Banque Centrale européennes notamment encadrent une politique de convergence qui est aussi une politique de rigueur contreproductive, participent ce faisant d’une problématique commune qui elle-même interroge les origines et les soubassements politiques de l’Union. Si les gouvernements et les États s’arrêtent en quelque sorte au milieu du gué, alors que le grand marché s’accompagne d’un renforcement et d’une expansion inégalée d’un capitalisme financier qui tend à prendre les rênes du capitalisme industriel dans une société européenne économiquement libéralisée et en voie de dérégulation, et fait constamment peser les menaces d’une nouvelle crise financière s’enchaînant avec la crise économique, c’est peut être que, si à une certaine époque ces derniers y ont vu les conditions de leur reproduction et de leur survie, les effets contreproductifs de la politique de convergence ont démontré, depuis, les limites du système de l’euro. La crise de confiance institutionnelle, et plus en amont les perspectives de la crise fiscale n’ont en fait pas été résolues par l’Union européenne et la monnaie unique, à trop avoir délégué de responsabilités confiées par les mandants nationaux à une techno bureaucratie extérieure et transnationale, fait peser la menace d’autres crises institutionnelles allant de pair avec le développement de nouvelles instabilités électorales. Les classes politiques nationales sont aujourd’hui probablement enfermées dans une série de dilemmes. Au travers des retards chroniques de l’Europe sociale et politique sur l’Europe économique, et du fait d’une monnaie unique sans État, elles ont en quelque sorte le choix entre la construction d’une classe politique européenne, dans laquelle elles se dilueraient, et la poursuite d’un programme qui se traduira probablement, la techno bureaucratie en place étant amenée elle à peser de plus en plus sur les économies, mais aussi sur les démocraties des États membres, par des tensions sociales et socioéconomiques de plus en plus sensibles. L’approfondissement de la crise de confiance institutionnelle peut faire penser que des forces centrifuges, poussant vers la décohésion de l’Union, auront tôt ou tard comme le pensent aussi un certain nombre d’économistes américains raison des forces centripètes de la politique de convergence.

**Bibliographie**

Amin S. (2010), « L’impossible gestion de l’Euro », Pambazuka News Numéro [149](http://www.pambazuka.org/fr/issue/149), <http://pambazuka.org/fr/category/features/65054>, 06-07.

Askenasy P. & alii (2010), *Manifeste d’économistes atterrés*, Paris, Les liens qui libèrent.

Boyer R. & Salais R. (2014), « Sept scénarios pour l’avenir de l’Union européenne », in *Maîtriser la dette publique : les leçons de l’histoire*, L’économie politique, n°61, pp. 54-67.

Caillé A. & alii (2007), *Un quasi manifeste institutionnaliste. Vers une économie politique institutionnaliste ?,* in *Vers une autre science économique*, Revue du Mauss, n°30.

Chavance B. (2012), *L’économie institutionnelle*, Paris, La Découverte.

Coriat B. & alii (2011), *Changer d’économie !,* Paris, ed. Les Liens qui libèrent.

Coriat B. & alii (2012), *L’Europe mal-traitée,* Paris, ed. Les Liens qui libèrent.

Crespy A. & alii (2009), *L’Europe sous tensions. Appropriation et contestation de l’intégration européenne*, Paris, L’Harmattan.

Duval G. (2013), « Les promesses déçues de l’Europe-marché », *L’Europe a-t-elle un avenir ?*, Alternatives Economiques Hors-Série, n°095, janvier, pp. 12-15.

Fitoussi J. P. (2002), *La règle et le choix. De la souveraineté économique en Europe*, Paris, Seuil.

Goux D. & Maurin E. (2005), *1992-2005: la décomposition du oui*, Paris, Cepremap, N° 0507.

Granovetter M. (1985), « Economic action and social structure : the problem of embeddedness », American Journal of sociology, n°91, november, pp. 481-510.

Habermas J. (1978), *Raison et légitimité. Problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*, Paris, ed. Payot.

Lesourne J. & alii (2002), *Leçons de microéconomie évolutionniste*, Paris, O. Jacob.

Lyotard J. F. (1979), *La condition postmoderne*, Paris, ed. De Minuit.

Martinot B. (2003), *L'euro, une monnaie sans politique ?*, Paris, L’Harmattan.

Moreau Defarges P. (1993), La crise du politique et la tourmente de Maastricht », Politique étrangère, n°1, pp. 93-104.

Polanyi K. (1983), *La grande transformation: aux origines politiques et économiques de notre temps,* Paris, Gallimard.

Quermonne J. L. (1992), « Trois lectures du Traité de Maastricht. Essai d'analyse comparative », *Revue française de science politique*, Vol. *42*, n°5, pp.802-818.

Sapir J. (2012), *Faut-il sortir de l’Euro ?*, Paris, Seuil.

Subileau F. (1996), « Le vote des Français à Maastricht: le référendum comme procédure et l'Europe comme enjeu », *Modern & Contemporary France*, *4*(2), 145-160.

Taugourdeau E. & Vincensini C. (2009), « La justification économique de l’Union économique et monétaire : ex ante, ex post ou inexistante ? », *Revue Française d’Economie*, Vol. 24, n° 2, pp. 57-83.

* **CV**
* **Expériences professionnelles dans l'enseignement**: Professeur d’Economie et Sciences des organisations à l’ISC-Paris (2004…) ; Enseignant dans diverses écoles et universités (Essec, Cnam, Paris 12…) ; Professeur des universités associé à Paris-VIII-St Denis (1996 – 2009) …

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| * **Recherches**: Responsable du groupe de recherche « Socio-Economie des Négociations et des Syndicats » de l’Association pour la Recherche Interdisciplinaire sur le Management des Entreprises (Arimhe, université Descartes, 2012 -…) ; Chercheur au Laboratoire Finance, Systèmes d’information, Droit, Economie de l’ISC-Paris (2010 - … ) ; Directeur du laboratoire Management-Entrepreneuriat de l’ISC-Paris (2004-2010) ; Chercheur associéau Groupe de Recherche et d’Analyse des Théories, Institutions et Conventions (Gratice) de Paris 12 (1996-2000) ; Directeur du Groupe de Recherches en Economie Politique (GREP) de FO sur contrats avec l’Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES) (1986-1995) ; Chercheur associé à l’Institut de Recherches et d’Informations Socio-économiques (IRIS) de Paris IX-Dauphine (1978-1981) |  |  |
| * **Expériences professionnelles hors enseignement**: Auditeur social – Organisation du travail, Gestion des ressources humaines et des conflits (Auto entreprise Oméga3 - IAS, M3-Conseil, Technologia, Tripalium, 2004 – 2011) ; Délégué général de l’Association des Centres Techniques Industriels Français chargés des transferts de recherche dans les PME-PMI (2000 – 2003) ; Conseiller économique et social, chargé de mission auprès de la Commission de la Production et des Echanges de l’Assemblée Nationale (1995 – 2000) ; Directeur technique du Secteur économique de la Confédération FO, de son Centre de recherche ; Délégué à la Confédération Européenne des Syndicats, à la Commission Syndicale Consultative auprès de l'OCDE (TUAC) (1986 – 1995) ; Consultant en Gestion des ressources humaines et Organisation du travail (GRH-ALPHA, Sept-conseil) (1981 – 1986)   **Formation**: Habilitation à Diriger des Recherches en Economie, Université Paris XII-Créteil (Groupe de Recherche et d’Analyse des Institutions et Conventions Economiques), 2000 ; Qualification aux fonctions de Maître de conférences (CNU), 1993 ; Doctorat d’Etat es Sciences Economiques, Université Paris IX-Dauphine, 1987 ; Doctorat d’Université en Sciences des Organisations, option Ressources humaines et organisations non marchandes, Université Paris IX-Dauphine (Institut de Recherches et d’Informations Socioéconomiques), 1981 ; DEA en Sciences des Organisations, Université Paris IX-Dauphine, 1978.   * **Publications/Actes de Conférences** (2013-2012) : - Les négociations collectives aujourd'hui et demain. Les avenirs possibles d'une pratique de responsabilité et d'efficience socio économique", in Congrès « Innovation et Management », Association pour la Recherche Interdisciplinaire sur le Management des Entreprises (ARIMHE), université Paris-Descartes (29 Novembre 2013) ; - « L’économie médicale et la gestion postfordienne du stress et du mal-être au travail », in Santé et travail. Quels défis pour le management, F. Dupuich (direction), L’Harmattan (Novembre 2013) ; - « La directive de 2009 sur les comités d’entreprise européens : entre le dite et le faire », Actes du colloque « L’information économique et sociale des salariés et de leurs représentants. Histoire d’un enjeu de société », Université Lille 3 – CNAM (Octobre 2013) ; - « Une lecture postkeynésienne et conventionnaliste de la dérégulation de l’économie de grandeur marchande financière », Economies & Sociétés, Isméa, « Entreprise et finance » KF3 (Août 2013) ; - « Responsabilité sociétale des entreprises et activité syndicale », Problèmes Economiques, n°3063, La documentation Française (Avril, 2013) ; - « L’avenir de la Responsabilité Sociétale des Entreprises entre logiques marchandes et non marchandes publiques : l’hypothèse des régulations syndicales », Revue des Sciences de Gestion (Décembre 2012) ; - « Les conventions, et le processus d’évaluation des bonnes compétences pour manager à la lumière des sciences cognitives, et du programme de l’économie conventionnaliste », Revue Interdisciplinaire sur le Management et l’Humanisme (Novembre-décembre 2012) ; - « « Les » intelligences au service du management et ses conventions de discrimination », Actes du colloque « Décliner des acquis en termes de compétences : regards croisés sur leur validation au service d’un projet », Université Evry-Val-d’Essonne (Juin 2012) ; - « Le programme de l’économie politique institutionnelle et la répétition des crises spéculatives », Economies & Sociétés, Isméa, « Entreprise et finance », KF2 (Mars 2012)   **« *Les démocraties européennes au risque de l’euro selon le traité de Maastricht et la politique européenne de convergence*».**  **RÉSUMÉ**  La communication pose la question du caractère économiquement rationnel des décisions qui ont présidé, et président à l’évolution de l’Union européenne et de la monnaie unique selon le traité de Maastricht et le récent Pacte budgétaire. Le programme de l’économie politique institutionnelle, et notamment ses déclinaisons régulationnistes et conventionnalistes, permet d’interroger la rationalité du projet européen sur des bases différentes de celles de l’économie standard. Aux rationalités instrumentales, trouvant des avantages nets aux différents effets économiques des changes fixes et des baisses de coûts de transaction afférentes, il ajoute des concepts de rationalité limitée et procédurale, située et contextuelle, interactive et mimétique. Il considère également que les économies, encastrées dans des configurations institutionnelles, se reproduisent et évoluent selon des règles du jeu conventionnellement définies par ces ensembles d’institutions. Il en ressort que les origines et soubassements du système de l’euro, vu par les structures politiques et les États comme une échappatoire à la crise fiscale et à celle de la confiance institutionnelle, sont en grande partie sociopolitiques et politiques. Ce qui expliquerait également que l’Union européenne selon Maastricht soit profondément inachevée, et demeure une Europe économique et monétaire sans Europe sociale et politique.  **MOTS CLEFS :** Économie politique institutionnelle, Union européenne, monnaie unique, conventions, encastrement.  JEL : A1 ; B5 ; Z1.  **« The risks of the euro in the sense of Maastricht Treaty and European policy convergence on European democracies »**  **SUMMARY :** The communication raises the question of economic rationality of decisions that presided and president evolution of the European Union and the single currency in accordance with the Maastricht Treaty and the recent fiscal compact. The program of institutional political economy, and in particular his versions regulationists and conventionalists, are used to query the rationality of the European project on a different basis from those of standard economics. It adds at the instrumental rationality,who find net benefits to various economic effects of fixed exchange rates and at diminution of transaction costs related, concepts of limited and procedural rationality, situated and contextual, interactive and mimetic. It also considers that the economies embedded in institutional settings, reproduce and evolve according to the rules of the game conventionally defined by these institutions. It appears that the origins and foundations of the euro system, viewed by political structures and States as an alternative from the fiscal crisis and from institutional confidence crisis are largely socio-political and political. This also explains why the European Union in Maastricht is deeply incomplete, and remains an economic and monetary Europe without political and social Europe.  **KEYWORDS** : Institutional economics, European Union, single currency, conventions, Embeddedness.  JEL : A1 ; B5 ; Z1. |  |  |